Questionnaire des attentes!

Pour préparer ces journées, merci de nous faire part de vos attentes avant la formation afin de les transmettre aux intervenants.

Avez-vous déjà	ı suivi une	formation	sur ce	thème?
----------------	-------------	-----------	--------	--------

 \square NON

□ OUI : laquelle et quand ?
Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?
Quel est votre type de production ?
Quelles sont vos appréhensions ?
Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?
□ Plaquette envoyée par l'AFPASA
☐ Presse agricole
☐ Bouche à oreille (préciser) :
□ Autres (préciser) :

Consignes « Covid-19 » :

chaque stagiaire s'engage à appliquer strictement les consignes sanitaires mises en place au niveau de l'AFPASA.

Conditions générales

<u>Inscription et règlement</u> : le bulletin d'inscription doit parvenir à l'AFPASA au plus tard 15 jours avant la date du démarrage du stage, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de l'AFPASA correspondant à la contribution stagiaire ou à la caution .

<u>Horaires</u>: pour respecter les engagements de prise en charge de la formation par les financeurs, il est demandé aux stagiaires de respecter impérativement les horaires de la formation.

Délai de rétractation : le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter par écrit.

<u>Absence</u>: en cas d'absence (non justifiée avant le démarrage du stage) ou en cas d'abandon en cours de formation pour un motif autre qu'un cas de force majeure, le chèque de participation ou de caution est encaissé et une facture acquittée est envoyée au stagiaire.

Annulation du fait de l'AFPASA: l'AFPASA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Le déroulement des formations proposées par l'AFPASA est susceptible d'être modifié (dates, lieux, horaires). Chaque participant en sera informé dans les plus brefs délais par le responsable de la formation.

<u>Facturation</u>: Pour les non ressortissants VIVEA et pour les ressortissants VIVEA non à jour de leurs cotisations ou ayant dépassé leur plafond de prise en charge autorisé, l'AFPASA se réserve le droit de facturer à postériori le stage.

<u>Attestation de formation</u>: à l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant. Ce document est nécessaire pour justifier du crédit d'impôt et de l'aide au service de remplacement.

Tout stagiaire s'engage à respecter les mesures COVID AFPASA en vigueur

Toute personne en <u>situation de handicap</u> intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de l'AFPASA sur notre site www.afpasa70.fr

Vos contacts à l'AFPASA

Julie CHEA-BICHET, assistante formation: afpasa@haute-saone.chambagri.fr 03 84 77 14 38

Christelle DEPLANTE, responsable de stage : 03 84 77 13 17 christelle.deplante@haute-saone.chambagri.fr

AFPASA - Maison des Agriculteurs 17 Quai Yves Barbier - BP 20189 - 70000 VESOUL

<u>Retrouvez nos offres de formations</u>:

La Haute-Saône Agricole et rurale







Association pour la Formation et le Perfectionnement des Agriculteurs et Salariés de l'Agriculture



AFPASA

Gestion du parasitisme et prévention des risques de résistance chez les petits ruminants

1 journée pour améliorer sa gestion du parasitisme, maitriser les risques de résistance et faire le point sur la situation de son élevage.



Vendredi 16 décembre 2022 Sur la ferme du Lycée Agricole Port Sur Saône









MODALITÉS PEDAGOGIQUES Objectifs / Programme

Connaitre les différents parasites externes et internes chez les petits ruminants.

Maitriser les méthodes d'analyse

- Présentation des principaux parasites,
- Présentation des méthodes de prélèvement et d'analyse coprologique

Connaitre l'actualité sur les traitements antiparasitaires. Maitriser les problèmes de résistance et savoir les éviter Maitrise de l'évaluation du risque de résistance pour chacun des stagiaires présents

- Présentation des phénomènes de résistances connues sur le terrain.
- Présentation de la méthode d'analyse de mise en évidence d'une résistance aux traitements réalisable par les éleveurs. Présentation des alternatives aux traitements
- Manipulation et réalisation d'analyses à partir du troupeau de brebis du lycée agricole.
- Analyse des résultats de coprologie de chacun des stagiaires.
- Réalisation de cas pratiques :
 - des examens de muqueuses (famancha)
 - des NEC
 - des recherches de parasites externes
- des coprologies sur animaux non traités, adultes et agneaux
- étude de pharmacie de la ferme, du protocole de soins, du BSE...
 - utilisation du réfractomètre

Intervenant:

Edwige BORNOT Vétérinaire GTV BFC Elise LONGET Technicienne conseil en santé animale GDS BFC.

<u>Méthodes pédagogiques</u>:

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe. Réalisation de cas pratiques.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction:

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table

Doc: 15/032021

MODALITÉS PRATIQUES

Responsable de stage:

Mickael GREVILLOT, chargée de formation AFPASA: 03 84 77 14 38

Public:

Arboriculteur de Haute-Saône et des départements voisins.

Pré requis :

Aucun

DATES

Vendredi 16 décembre 2022

LIEU

Ferme du lycée agricole de Port sur Saône

TARIF

Contributeurs VIVEA

si vous êtes :

- Chef d'exploitation
- Conjoint collaborateur
- Aide Familial
- Cotisant solidaire

Et à Jour dans vos cotisations MSA , vous bénéficiez du fond de formation VIVEA



Participation de 35 €

Pour tout Autre public, Le cout de formation est de 203 €. Ce cout est ramené à 170 € grace à la prise en charge de 33 € par le GDS BFC.

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre fond de formation pour lequel vous cotisez (ex OCAPIAT, KAIROS, CPF ...)

170 €

Signature:

<u>Conditions</u>: Vous êtes un chef d'exploitation ou associé d'exploitation, imposé au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt formation. Il est plafonné à 40 h de formation par exploitation sauf dans le cas des GAEC où vous pouvez déclarer le total d'heures de formation passées sur l'année civile par l'ensemble des associés dans la limite de 40 heures par associé.

Vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'impôt de 10.15 € X 14 H = 142.10 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Gestion du parasitisme et prévention des risques de résistance chez les petits ruminants

Le 16 décembre 2022

A retourner à l'AFPASA avant le 06/12/2022

AFPASA - Maison des Agriculteurs 17 Quai Yves barbier - BP 20189 - 70 014 VESOUL CEDEX
Nom:
Prénom:
Date de naissance :
Adresse:
Tel:
E-mail:
Production:
J'atteste avoir le statut suivant :
 <u>Contributeurs VIVEA</u>: Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant de solidarité à jour des cotisations MSA
☐ Dans le parcours à l'installation selon statut
Le repas sera pris en commun. Il sera à régler par vos soins le jour de la formation. Il sera pris en charge par le GDS pour ses adhérents.
Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de AFPASA afin de valider mon inscription
Avez-vous une reconnaissance handicap RQTH: ☐ Oui ☐ Non
En signant, j'approuve les conditions générales des services de l'AFPASA (ci-contre).
Fait à